

26 juin 2015 - n° 13

150070

PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, suite à la Commission Administrative Paritaire du 08 juin 2015 et à diverses mutations de personnel ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

* la création de :

- . 2 postes d'attaché
- . 9 postes d'adjoint technique principal 2° classe (temps complet)
- . 1 poste d'adjoint technique principal 1° classe (temps complet)
- . 7 postes d'adjoint technique 1° classe (temps complet)
- . 1 poste d'adjoint technique 1° classe (temps non complet 31 h 30)
- . 1 poste de brigadier de police municipale (temps complet)
- . 2 postes d'assistant socio-éducatif principal (temps complet)
- . 3 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2° classe (temps complet)
- . 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2° classe (temps non complet 24 h 30)
- . 1 poste d'agent social 1° classe (temps complet)
- . 1 poste d'éducateur des APS principal 1° classe (temps complet)
- . 1 poste d'agent de maîtrise (temps complet)

* la suppression de :

- . 21 postes d'adjoint technique 2° classe (temps complet)
- . 1 poste d'aide opérateur des APS (temps complet)
- . 3 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles 1° classe (temps complet)
- . 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1° classe (temps non complet)
- . 2 postes de gardien de police (temps complet)
- . 1 poste d'animateur (temps complet)
- . 2 postes d'assistant socio-éducatif (temps complet)
- . 1 poste d'éducateur des APS principal 2° classe (temps complet)
- . 1 poste de rédacteur principal 2° classe (temps complet)
- . 1 poste de rédacteur principal 1° classe (temps complet)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	30
Procuration	4
Absente excusée.....	1

Séance du 26 juin 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT (*arrivée au point n° 2 – procuration à Françoise LEGRAND*), Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG (*arrivée au point n° 4 – procuration à François FICHTER*), Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUDA, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Isabelle DE BECKER	à	Bruno TOUSSAINT
Christine FELDEN	à	Patrick ZANCHETTA
Sabriya CHINOUNE	à	Mustafa GUGLU
Ramata BA	à	Michel CACCLIN

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
